



SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS-ARIÈGE

La qualité au fil de l'eau

SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIÈGE

Peyre Souille – 514 route de Nailloux – 31560 MONTGEARD

☎ 05 34 66 71 20 contact : direction@speha.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 031-200079804-20231214-D2023_52-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2023/52

L'an deux mille vingt-trois, et le 14 décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 7 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, à l'usine d'eau potable sur la commune de Calmont (31560).

Étaient présents : Laurette BEAUMONT, Daniel BELONDRADE, Thierry BONCOURRE, Jean-Louis BOUSQUET, Aurélie CANTIE, Joël CAZAJUS, Michel DEL PONTE, Claude DIDIER, Eric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Béatrix GIRAULT, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Sylvain JUSTAUT, Serge KONDRYSZYN, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Abdelrani MAHCER, Serge MARQUIER, Eric MARTY, Joël MASSACRIER, Olivier MEROU, Hubert MESPLIE, Marc METIFEU, Marc MIRANI, René PACHER, Marielle PEIRO, Jean-Louis REMY, Michel TOUJA.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Patrick BECOURT, Serge BERENGUER, Henri-Pierre BRANCOURT, Danielle DALE, Serge DEJEAN, Christophe DEMESSANCE, Christophe FREZOU, Didier LAURENS, Dominique MARQUET, Guy MERCADIE, Patrick PALLEJA, Francette ROS NONO, Delphine TATREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Eric MARTY

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE STAGE POUR LA REALISATION DU PGSSE DU SPEHA

Le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) consiste en une **approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine** (EDCH). Cette stratégie générale de gestion préventive et d'anticipation est promue par l'Organisation mondiale de la santé depuis 2004 et constitue un des **axes majeurs d'évolution de la réglementation européenne** en matière d'EDCH pour les prochaines années avec une obligation de mise en œuvre fixée au plus tard à juillet 2027.

La Direction du SPEHA souhaite lancer et finaliser ce chantier d'ici fin 2024. Afin d'appuyer l'équipe de direction dans la réalisation de ce plan, il est proposé de publier une offre de stage de niveau Master 2 (durée de 6 mois) auprès de formations orientées dans la gestion du risque (qualité et environnement). Une ressource humaine pourra ainsi s'investir pleinement dans ce chantier, sous la coordination de la DGS et avec l'appui des responsables administratifs et techniques.

Le Conseil Syndical autorise à l'unanimité le Président du SPEHA, Monsieur Jean -Louis REMY à signer la convention de stage.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 031-200079804-20231214-D2023_52-DE



Fait à Montgeard., le 15/12/2023

Monsieur le Président,
REMY Jean-Louis



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.